

*Article 31 du Règlement*

bien comprendre que si les Québécois délaissent le dollar canadien, cela aura un impact très négatif sur sa valeur.

Quant à la conduite de la politique monétaire, M. Johnson, dans ses déclarations d'hier, est bien le seul à penser que c'est le Parlement qui la contrôle. Au Canada comme dans la plupart des pays industrialisés, la banque centrale doit être indépendante des pouvoirs politiques afin justement d'être à l'abri des influences et des soubresauts politiques.

\* \* \*

[Traduction]

**LA JUSTICE**

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Monsieur le Président, c'est encore reparti. Parce que le gouvernement libéral n'a pas réagi énergiquement aux actes terroristes de quelques voyous autochtones par le passé, voici que l'ordre public est encore menacé.

• (1410)

Ces terroristes savent que le ministre de la Justice et le solliciteur général, soucieux de rectitude politique, n'appliqueront pas la loi dans toute sa rigueur en intentant des poursuites.

Les Canadiens, y compris les autochtones respectueux des lois, sont dégoûtés de cette politique de deux poids deux mesures. Apparemment, d'autres initiatives terroristes viendront, quelques autres têtes brûlées prévoient s'emparer de terres qui ne leur appartiennent pas et qu'ils n'ont aucune raison, historique ou autre, de revendiquer.

Que le gouvernement sache que les citoyens respectueux des lois le surveillent, qu'ils veulent que toutes les lois soient appliquées, qu'ils veulent que le gouvernement renonce à la rectitude politique et applique la loi dans toute sa rigueur à tous ceux qui menacent les Canadiens.

\* \* \*

[Français]

**LE CHEF DE L'ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC**

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, le chef séparatiste de l'ADQ est venu ajouter aux rumeurs qui circulent depuis quelques jours dans le camp des séparatistes du Québec, concernant le leadership du premier ministre péquiste.

Lors d'une conversation qu'il a eue hier avec des journalistes, le chef de l'ADQ a prévenu qu'advenant une victoire du non le 30 octobre prochain, il faut s'attendre, et je le cite: «... à un redéploiement des forces nationalistes du Québec...»

Bien que les organisateurs de la tournée aient tenté de minimiser l'importance de la déclaration et invité les journalistes à ne pas la publier, il n'en demeure pas moins que le chef adéquiste

s'est permis de spéculer publiquement sur l'avenir politique du premier ministre péquiste.

Les ambitions politiques de certains chefs séparatistes ne doivent pas faire dévier le débat auquel les Québécois et les Québécoises sont conviés.

La seule et véritable question est la séparation du Québec et à cela, nous répondons non.

\* \* \*

**LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC**

**Mme Pierrette Ringuette—Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.):** Monsieur le Président, le 14 septembre dernier, la porte-parole du Bloc québécois en matière de patrimoine canadien émettait un communiqué de presse dans lequel elle déclarait, et je cite: «Le fédéral a échoué dans sa tâche de protéger et de promouvoir le français au Canada.»

En disant cela, l'opposition séparatiste cherche une façon de faire oublier que son projet de séparation du Québec implique qu'ils abandonneront les francophones hors Québec à leur sort.

Nous, du gouvernement canadien, avons réellement à coeur les intérêts de cette communauté. Grâce aux efforts concertés de notre gouvernement et de celui de l'Ontario, les quelque 200 000 francophones de l'est de l'Ontario disposent maintenant du plus important collège d'enseignement technologique francophone à l'extérieur du Québec.

Le premier ministre participera personnellement à l'inauguration officielle de la Cité collégiale cet après-midi. Voilà un autre exemple du rôle que joue le gouvernement canadien dans la promotion du français à la grandeur du pays.

\* \* \*

[Traduction]

**LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ**

**Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.):** Monsieur le Président, la sensiblerie du gouvernement libéral a déteint sur la division d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Sa décision d'autoriser Satpal Singh Jhato, meurtrier reconnu, à rester au Canada est condamnable. La commission dit que le tueur éprouve du remords, qu'il ne récidivera probablement pas, et elle l'autorise donc à rester.

Il a battu à mort la mère de six enfants avec un bâton de baseball, arrosé son corps d'essence et mis le feu. Cela importe peu. Avant d'être condamné à l'emprisonnement à vie pour ce crime horrible, il a été reconnu coupable de voies de fait graves, ayant poignardé un homme dans le cou. Peu importe.

Il n'a pas respecté les conditions de sa libération conditionnelle. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave non plus qu'il ait été pris à fumer de la marijuana pendant sa libération conditionnelle. Peu importe qu'il ait obtenu une semi-liberté après seulement sept ans de prison.